

The background of the entire page is a scenic landscape photograph. It shows a steep, rocky mountain slope covered in a mix of green evergreen trees and yellow deciduous trees, indicating autumn. A river with clear, turquoise water flows through the valley. In the foreground, a wooden bridge with a simple railing spans across the river. The sky is blue with some light clouds.

# Rapport annuel 2025

# Table des matières

- **Portrait**
  - Année de transition vers SIPAC 2.0 !
  - 26 caisses de chômage proches de leurs assurés
  - Organisation de l'Association
  - Participation du VAK aux commissions fédérales
  
- **Activités**
  - Statistiques 2025
  - Activités 2025
  
- **Partie Statutaire**
  - Procès-verbal de l'assemblée générale du VAK du 5 juin 2025, à 14h00. Auditoire Strate J - Delémont
  - Assemblées générales de 1972 à nos jours
  - Comptes d'exploitation 2025 et budget 2026
  - Bilan au 31 décembre 2025
  - Rapport des réviseurs

# Portrait

## Année de transition vers SIPAC 2.0 !

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le taux de chômage a passablement augmenté en 2025, atteignant un taux moyen de 2,8%, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport au niveau de 2024 (2,4%). Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de préparation à l'arrivée de notre nouvel environnement informatique et rend le défi d'autant plus exigeant.

En effet, l'année 2025 a été rythmée par de nombreuses rencontres et discussions, nous permettant de planifier au mieux les travaux en vue d'accueillir notre nouveau système de paiement. Cela a été particulièrement le cas lors du deuxième semestre, principalement consacré aux formations sur le futur environnement, ainsi qu'à la préparation des ressources afin de réceptionner ce système dans les meilleures conditions possibles.

En fin d'année, nous avons accompli un travail considérable afin d'être à jour dans tous les paiements de la période de décembre. La pression était importante, dans la mesure où, durant les deux dernières semaines, nous ne disposions d'aucun système. Le travail conséquent fourni par l'ensemble des caisses a permis d'atteindre cet objectif et de préparer au mieux la migration des données de l'ancien système vers le nouveau.

Ainsi, l'ensemble de ces travaux préparatoires laissait présager une mise en production aussi sereine que possible, et c'est avec confiance que nous avons célébré le passage à la nouvelle année.

Cependant, le réveil de la nouvelle année fût quelque peu difficile...

À l'ouverture du nouveau système, l'ampleur des dysfonctionnements s'est révélée désarmante. Les chef(fe)s de caisse ont été remarquables par leur rapidité à mettre en place des mesures extraordinaires, permettant aux collaboratrices et collaborateurs de poursuivre leur mission. La priorité était de servir au mieux les bénéficiaires et de garantir leur indemnisation.

À l'heure où j'écris ces lignes, la situation reste critique et les mesures fortes peinent à se concrétiser. Dans cette tempête que nous traversons, nous devons nous serrer les coudes et veiller, d'une part, à ce que les bénéficiaires ne subissent pas de délais trop importants dans leurs versements et, d'autre part, à ce que les personnes en première ligne puissent accomplir leur travail avec le moins de pression possible.

Avec la mise en production de SIPAC 2.0, nous traversons la crise la plus difficile depuis la période du COVID. Je tiens à adresser toute mon admiration et ma reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs de nos caisses publiques pour leur résilience dans ce contexte exigeant. Votre travail, à la fois inlassable et précieux, permet aux bénéficiaires du pays de recevoir leurs indemnités dans des délais raisonnables.

Je profite également de l'occasion pour réitérer mes plus vifs remerciements aux ministres cantonaux des économies publiques, aux services de l'emploi du pays, à l'AOST et à la CDEP pour leur collaboration et leur soutien remarquable tout au long de l'année écoulée. Enfin, je remercie les membres du comité, ainsi que toutes les personnes impliquées dans les différentes commissions, pour leur engagement constant et leur contribution à l'évolution de l'assurance-chômage, en particulier dans notre domaine d'activités.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Claude Frésard

## 26 caisses de chômage proches de leurs assurés

**Selon la loi fédérale sur l'assurance-chômage, chaque canton ou demi-canton dispose d'une caisse de chômage ouverte à toutes les assurées et tous les assurés domiciliés sur son territoire.**

Notre association compte 26 caisses publiques, en tenant compte de celle de la Principauté du Liechtenstein et de la structure commune exploitée par les demi-cantons d'Obwald et Nidwald. Plusieurs caisses situées dans des cantons au territoire étendu disposent en outre de plusieurs offices de paiement afin d'offrir un service de proximité à leurs assurés. Ce sont ainsi plus de 50 agences de proximité qui, sur l'ensemble du territoire, sont en mesure d'offrir leurs services aux personnes qui les sollicitent.

**Beaucoup d'agences de proximité sur l'ensemble du territoire sont en mesure d'offrir leurs services aux personnes qui les sollicitent.**

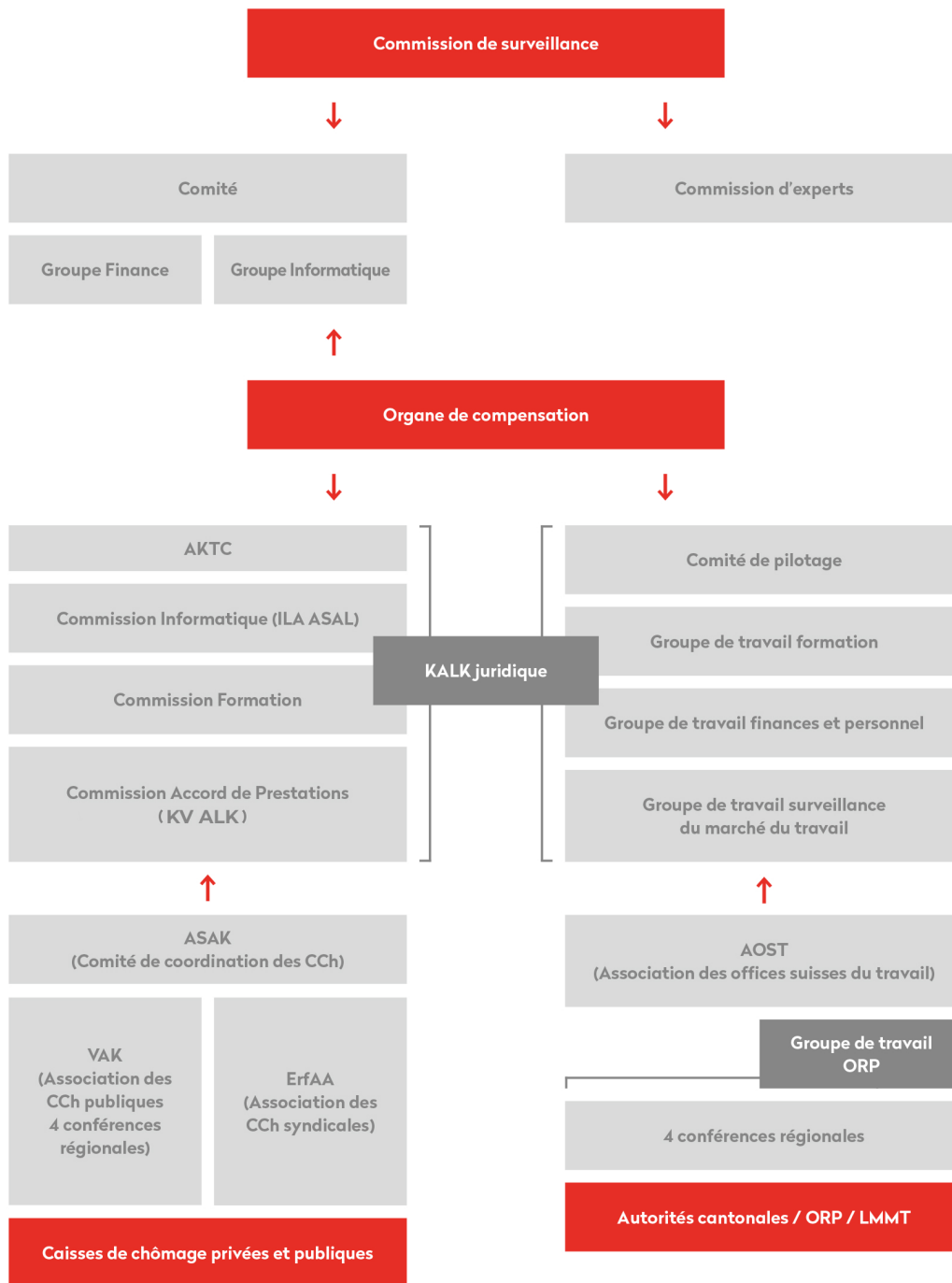


## Organisation de l'Association

**Conformément à ses statuts, l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein est constituée d'une assemblée générale (organe législatif), d'un comité (organe exécutif) et de quatre conférences régionales.**

*Etat au 01.04.2026*





# Participation du VAK aux commissions fédérales

L'association participe à l'élaboration des décisions relatives à l'exécution de l'assurance chômage au sein de commissions tripartites nationales réunissant des représentants de l'autorité de surveillance (SECO), des caisses privées et des caisses publiques.

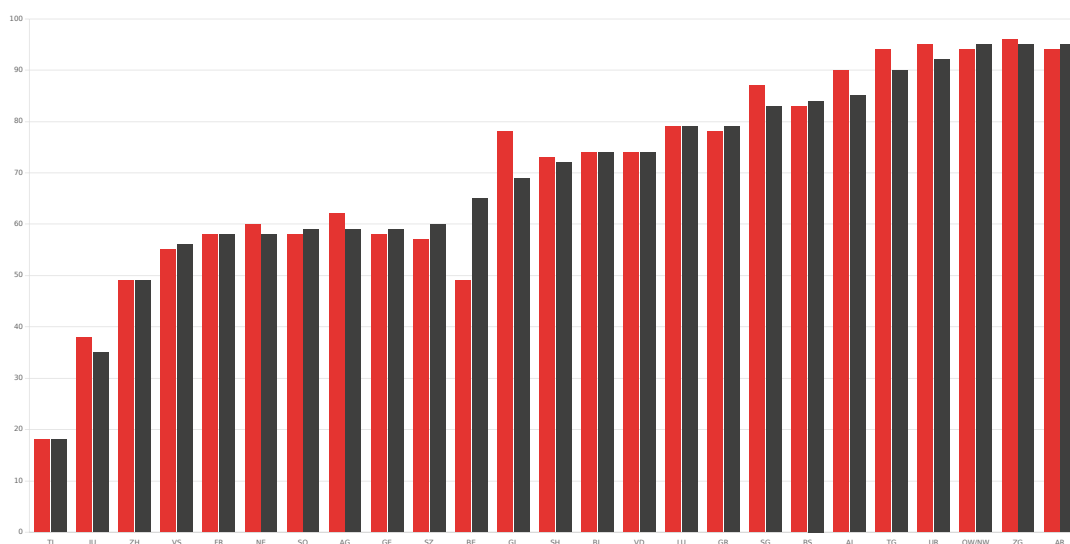
A la page précédente, vous trouverez un aperçu de l'organisation de l'assurance-chômage. Les activités les plus importantes des commissions en 2025, dont des représentants du VAK font partie, sont reprises dans les pages suivantes.

# Activités

## Statistiques 2025

### Evolution de la part de marché des caisses publiques par canton (2024 – 2025)

Si la moyenne nationale reste stable, il n'en demeure pas moins des variations sensibles dans les cantons. Preuve que la concurrence entre les caisses est une réalité.



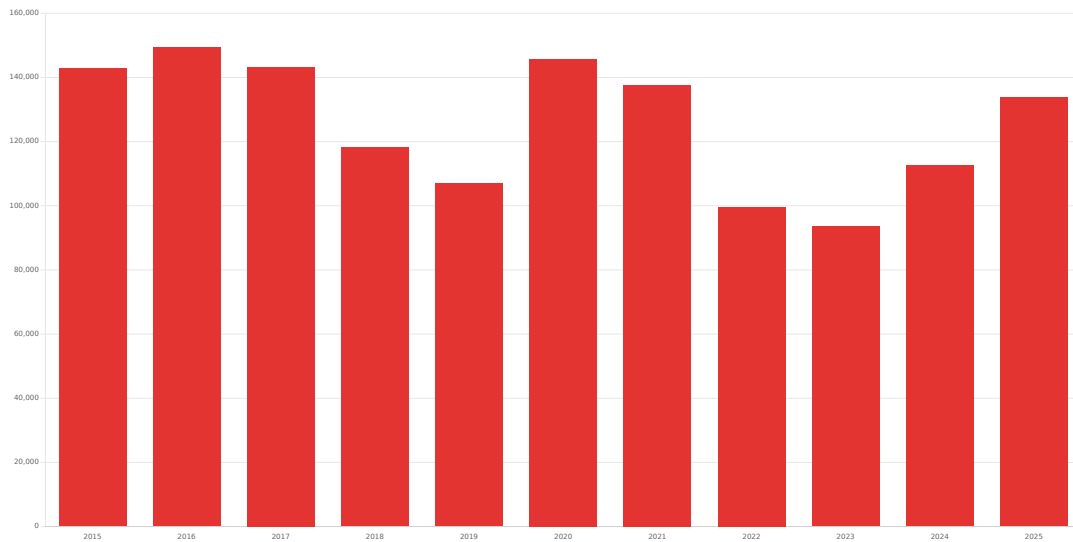
### Pourcentage d'indemnités versées par les caisses publiques

Sur le plan national, la part de marché des caisses publiques reste à un haut niveau.



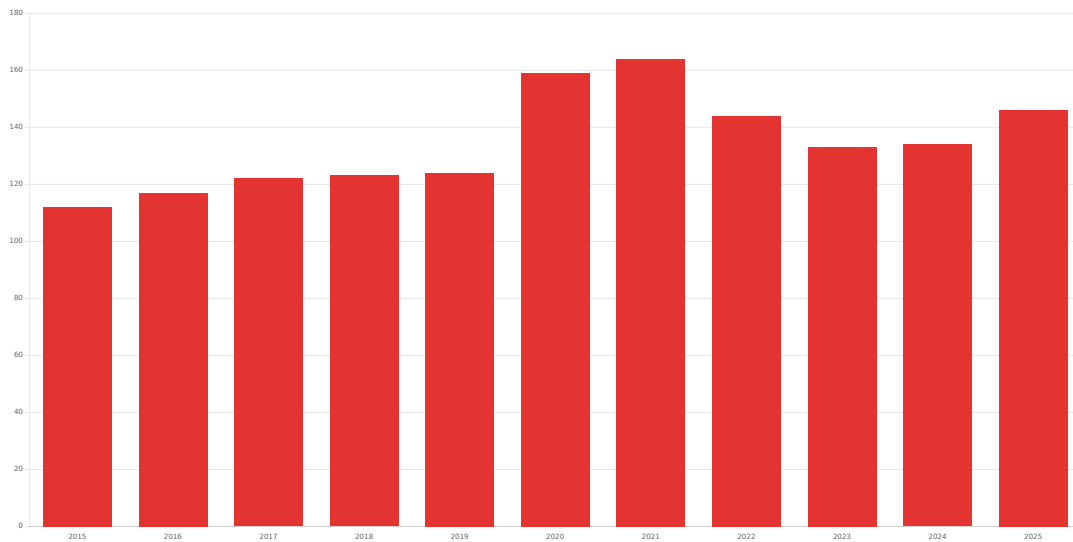
### Nombre moyen de chômeurs par année

Conformément aux prévisions, le nombre moyen de chômeurs a considérablement augmenté en 2025.



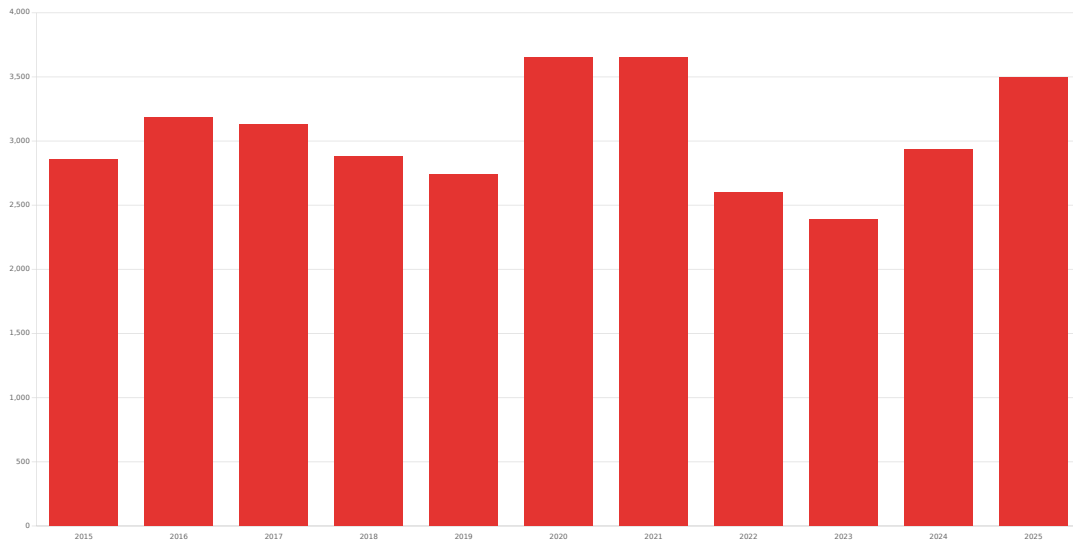
### Evolution des frais d'administration des caisses publiques

Les préparatifs en vue de l'introduction du nouveau système de paiements (formations, engagements, etc.) ont contribué à l'augmentation des frais d'administration.



### Indemnités IC / MMT versées en millions de francs

Au vu de l'évolution du nombre de bénéficiaires, les versements d'indemnités de chômage ont également considérablement augmenté.



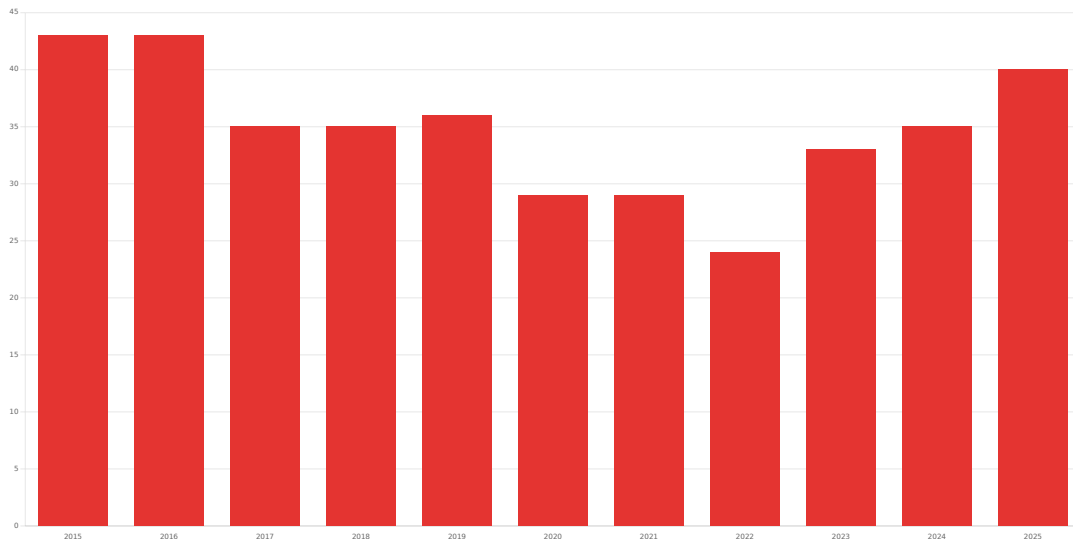
### Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), chômage lors d'intempéries (INT) en millions de francs

Le nombre d'indemnités RHT a augmenté en 2025, alors que le montant alloué aux intempéries a légèrement baissé en comparaison de l'année 2024.



### Indemnités en cas d'insolvabilité en millions de francs

Le montant d'indemnités versées a également augmenté pour les cas d'insolvabilité (couverture des créances de salaires contre un employeur en faillite).



# Activités 2025

## Commission Accord de prestations des Caisses de chômage

Représentants du VAK : Hans Knüsel (BE), Pierluigi Zuccolotto (TI).

En 2025, le principal fait marquant pour les CCh a été l'élaboration de la nouvelle ordonnance sur l'indemnisation des frais administratifs des caisses de chômage (ordonnance sur l'indemnisation des frais des CCh, OI-CCh). Celle-ci s'est avérée nécessaire, plusieurs éléments n'étant plus couverts, dès 2024, par l'accord de prestations conclu entre le SECOTC et les fondateurs des CCh. La consultation des parties prenantes a par ailleurs mis en évidence un besoin d'adaptation. L'entrée en vigueur de cette ordonnance est prévue au 1er janvier 2028.

L'enquête menée en 2025 auprès des demandeurs d'emploi des CCh a recueilli un total de 36 173 réponses, dont 23 384 provenant de personnes inscrites auprès des CCh publiques. Les résultats, publiés par le SECO, montrent que le niveau de satisfaction à l'égard des prestations des CCh demeure élevé.

A fin 2025, Hans Knüsel et Pierluigi Zuccolotto ont quitté leurs fonctions de représentants du VAK au sein de cette commission. Nous les remercions chaleureusement pour leur précieux engagement. La nomination des nouveaux représentants est en cours.

Le groupe Critères de qualité n'a pas pu réaliser d'activités en 2025 en raison d'un manque de ressources dû à SIPACfutur.

## **Commission formation**

Représentant du VAK : Thomas Würgler (LU), Pierluigi Zuccolotto (TI)

La planification de l'offre de formation initiale et continue destinée aux caisses de chômage incombe à TCMI, sous la direction de Valentin Lagger. La commission de formation (KALKFormation) soutient et conseille la division TCMI. Elle est composée de représentantes et représentants des caisses de chômage privées et publiques.

En 2025, aucune séance de la commission KALK-Formation n'a eu lieu. Outre l'organisation de la formation de base IC / MMT à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des caisses de chômage, le TCMI a été fortement mobilisé par les formations liées à SIPAC 2.0 (ICI, ERP), ainsi que par la préparation et la planification des formations IC. À cela s'est ajoutée l'intense activité liée au projet « Développement du système de formation ».

### **Thèmes prioritaires 2025 :**

- Mise en place et réalisation des formations SIPAC 2.0 pour les formatrices et formateurs des différentes caisses de chômage, ainsi que formation des collaboratrices et collaborateurs des petites caisses
- Développement du système de formation
- Révision des contenus de la formation de base et de la formation continue IC

### **Développement du système de formation**

Le SECO-TC a été chargé, en collaboration avec les organes compétents des associations AOST, VAK et ErfAA, d'analyser le système de formation actuel. Cette analyse visait à identifier des synergies et à mettre en oeuvre des optimisations dans le système de formation de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE). Les travaux ont porté en particulier sur les aspects organisationnels, techniques et de contenu.

Le projet « Développement du système de formation » a élaboré différentes variantes afin de répondre au mandat de formation. La variante « Système de formation intégré CCh, ORP/LMMT/ACT » a été retenue. Elle prévoit de regrouper les formations de base et continues des ORP/LMMT/ACT et des caisses de chômage sous une même structure, le cas échéant en collaboration avec des institutions de formation externes.

Cette « structure commune » est désignée sous le terme de « Centre de formation AC ». Celui-ci s'inscrit dans la vision d'offrir aux collaboratrices et collaborateurs des organes d'exécution (caisses et ORP/LMMT/ACT) une formation adaptée aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux profils d'activité et de compétences. Cette offre couvre tant les aspects techniques du métier que le développement professionnel des collaboratrices et collaborateurs.

L'objectif est de soutenir les organes d'exécution de l'AC dans l'accomplissement efficace de leurs tâches et de renforcer les collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leur mission.

À l'avenir, l'offre de formation sera adaptée aux profils et à l'expérience des collaboratrices et collaborateurs de l'AC. Concrètement, cela signifie que des formations de base et continues seront proposées sous forme de modules communs et spécifiques, tant pour les collaboratrices et collaborateurs des ORP/LMMT/ACt que pour ceux des caisses de chômage. Des certifications sont prévues en lien avec les profils d'activité et de compétences.

Entre-temps, le mandat de mise en oeuvre approuvé par le comité de projet est disponible. Le groupe de projet, composé de représentantes et représentants du SECO-TC, des cantons et des caisses de chômage, a travaillé en 2025 sur les éléments suivants :

- Constitution de l'équipe de projet et du groupe d'accompagnement
- Étude comparative des centres de formation existants
- Analyse des activités et des compétences
- Concept stratégique de formation
- Concept de formation pour le premier module
- Concept organisationnel
- Processus cibles, exigences et architecture de la solution informatique

Il est prévu de proposer un premier module de formation pour les nouveaux collaborateurs à partir de janvier 2027. Les contenus suivants sont prévus :

- Bases légales
- Rôles et interfaces
- Financement

Le module se compose d'une partie de formation individuelle (en ligne) ainsi que d'une formation en présentiel.

## **Commission juridique**

Représentants du VAK : Heinz Stuber (SO, séance du 8 mai 2025), Fabienne von Büren (SO, séance du 22 octobre 2025), Janine Probst (ZG) et Laura Fournier (VS).

Lors des deux séances tenues durant l'année sous revue, des échanges nourris ont eu lieu entre les représentants du SECO et les membres des organes d'exécution (VAK et AOST), permettant d'aboutir à des solutions constructives. Les procès-verbaux, publiés sur le TCNet, sont rédigés avec soin et documentent de manière claire les thèmes abordés.

Lors de la séance du 8 mai 2025, outre des thématiques intéressantes relatives aux ACT (notamment la continuité des recherches d'emploi pendant une période de contrôle, les séjours à l'étranger et l'aptitude au placement), les questions suivantes ont été traitées : rentes-pont et prestations de libre passage, décisions de restitution et notification (notification par Courrier A Plus actuellement à l'examen au SECO), inégalité de traitement entre couples mariés ou partenaires enregistrés par rapport aux concubins en lien avec la notion de position assimilable à celle d'un employeur (situation actuellement jugée justifiée), remboursement des prestations anticipées AI et LPP (obligation de prestation préalable de l'AC vis-à-vis des institutions de prévoyance professionnelle), ainsi que l'application de l'Audit Letter 2016/2 (pas de déduction des indemnités journalières maladie selon l'art. 28, al. 1, LACI en cas de prestations anticipées).

Par ailleurs, une information a été donnée sur l'état d'avancement de la révision de la LACI concernant les personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur (initiative parlementaire Silberschmidt) : en octobre 2025, l'analyse d'impact de la réglementation était disponible et a été présentée le 17 novembre 2025 devant la CSSS-E.

À l'issue de la séance, M. Heinz Stuber, responsable de la caisse de chômage de Soleure, a été chaleureusement remercié à l'occasion de son départ à la retraite au 1er juillet 2025, après de nombreuses années d'engagement en tant que représentant du VAK. Le SECO lui a exprimé sa reconnaissance pour sa contribution au développement du droit de l'assurance-chômage et à l'harmonisation des pratiques au sein des organes d'exécution.

Lors de la séance du 22 octobre 2025, des explications ont été apportées concernant l'arrêt du Tribunal fédéral 8C\_296/2024, dont il ressort, dans certains cas, une obligation d'examiner la capacité résiduelle de travail (adaptation des directives en cours de préparation). S'agissant du point « jours sans contrôle / congé non payé / séjour à l'étranger / aptitude au placement », il a été décidé que la complexité de cette thématique nécessitait un traitement approfondi dans le cadre d'un groupe de travail. L'objectif est de parvenir à une solution durable pour cette problématique particulièrement importante pour l'exécution. Des informations ont également été communiquées concernant le projet « digital only » dans l'assurance-chômage (conséquences du projet de loi fédérale sur les systèmes d'information dans les assurances sociales, LSIS) ainsi qu'une prise de position relative à une demande concernant les droits à l'indemnisation dans le cadre de licenciements collectifs.

À partir de 2026, les séances auront lieu selon un rythme été/hiver (janvier/août), afin de mieux les coordonner avec les périodes de mise à jour des directives, les sessions des Chambres fédérales et les vacances scolaires. En raison de l'introduction de SIPAC 2.0 en janvier 2026, la prochaine séance se tiendra le 26 août 2026.

## **Commission informatique**

Représentants du VAK : Pascal Guillet (NE), Herbert Schär (TG) et Hans Knüsel (BE, sans droit de vote)

La commission s'est réunie à quatre reprises en présentiel à Berne. Deux de ces séances ont été organisées conjointement avec la commission ILA AVAM, sous forme de séances d'information et de coordination.

## **SIPACfutur**

La nouvelle direction générale du projet, en place depuis novembre 2024, a piloté le projet de manière rigoureuse et ciblée en 2025, en veillant à son bon déroulement. La décision d'intégrer, tant dans l'organe de contrôle du projet que dans le comité de pilotage, un représentant des caisses publiques et un représentant des caisses privées s'est révélée particulièrement pertinente et précieuse. Malgré cela, l'équipe de projet n'a pas disposé de suffisamment de temps pour établir des bases totalement optimales en vue de la mise en production.

Durant l'été, les formatrices et formateurs des grandes caisses ont été formés par le SECO dans le cadre d'un programme de douze semaines. Ils ont ensuite assuré, jusqu'à la fin de l'année, la formation des collaboratrices et collaborateurs au sein de leurs caisses respectives. Les collaboratrices et collaborateurs des petites caisses ainsi que ceux des services juridiques et de la comptabilité ont, pour leur part, été formés de manière centralisée par le SECO.

Les formations ont porté uniquement sur les nouveaux cas, à l'exclusion du processus complet de bout en bout, qui doit également être maîtrisé avec les cas migrés après la mise en production. À la mi-décembre, les systèmes SIPAC 1.0, AVAM et Job-Room ont été arrêtés en vue de la migration et des préparatifs de la mise en production.

La décision de mise en production a été préparée conformément à la méthodologie de gestion de projet HERMES. Les résultats des tests menés par l'équipe d'audit étaient globalement satisfaisants et les remarques ainsi que les propositions d'amélioration des délégués étaient disponibles. Sur cette base, le comité de pilotage a pu valider la mise en production au 6 janvier 2026. Le VAK était représenté au sein du comité de pilotage par deux membres de son comité ainsi que par son délégué de projet, et a participé à dix séances.

# Partie Statutaire

## Procès-verbal de l'assemblée générale du VAK du 5 juin 2025, à 14h00. Auditoire Strate J – Delémont

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SALUTATIONS

Jean-Claude Frésard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Michel Kottelat, Directeur de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, et Vincent Rebetez, responsable de la Caisse de chômage du canton du Jura, adressent leurs salutations à l'ensemble des personnes présentes à l'assemblée annuelle de l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

Le président du VAK, Jean-Claude Frésard, salue chaleureusement les participants et souhaite tout particulièrement la bienvenue aux chef(fe)s de caisse présents pour la première fois à une assemblée générale du VAK, à savoir :

- Vincent Rebetez (CCh JU)
- Arton Fazliji (CCh BS)
- Fabienne Von Büren (CCh SO)

Il mentionne également les chef(fe)s de caisse ayant quitté leur fonction en cours d'année :

- Florian Degoumois (JU)
- Sylvia Roth (CCh BS)
- Philippe Dessaux (CCh GE), remplacé par Charles Barbey
- Christian Vogt (FL), remplacé par Markus Bürgler

Hans Knüsel (CCh BE) prend la parole à l'occasion du départ à la retraite de Heinz Stuber, présent pour la dernière fois à l'assemblée générale et un présent lui est remis.

## 2. PARTIE STATUTAIRE

Avant d'ouvrir officiellement l'assemblée générale, le Président adresse ses remerciements à

- Martial Courtet, Président du Gouvernement jurassien
- Michel Kottelat, Vincent Rebetez ainsi que leurs collègues de la Caisse de chômage du canton du Jura, notamment Mme Véronique Vuille, pour l'organisation de cette rencontre annuelle,
- notre secrétaire générale, Janine Eggs, pour la gestion de la partie administrative,
- les membres du comité pour leur inlassable investissement dans nos séances et dans les différentes commissions du SECO,
- l'interprète présent à cette assemblée pour assurer la traduction simultanée,
- et enfin toutes les personnes présentes, les collaboratrices, les collaborateurs et les cadres des caisses publiques pour leur engagement au quotidien.

Le Président ouvre officiellement l'assemblée annuelle 2025 de l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

Il rappelle que l'invitation a été envoyée aux membres conformément aux statuts, soit au moins 20 jours avant l'assemblée. Cette dernière est valablement constituée avec tous les membres présents ou représentés. Ainsi, l'assemblée peut être tenue conformément aux statuts.

Afin de valider le comptage des votes à main levée, Jean-Claude Frésard nomme Ivana Stano et Janine Probst qui fonctionneront en qualité de scrutatrices.

### 2.1 Procès-verbal de l'assemblée générale de 2024

Le rapport d'activité a été envoyé au préalable à tous les membres pour prise de connaissance, raison pour laquelle, le Président renonce à lire le texte à haute voix. Il ouvre la discussion sur le procès-verbal. Sans autres remarques, les membres approuvent unanimement ce PV et son auteure est remerciée pour sa rédaction.

### 2.2 Rapport annuel 2024

Le rapport annuel 2024 revêt une nouvelle forme et sera désormais uniquement à disposition en ligne. Toutes vos remarques ou propositions sont bien évidemment les bienvenues afin d'en améliorer sans cesse le contenu.

Jean-Claude Frésard revient sur les faits marquants de l'année écoulée.

En premier lieu, il adresse ses pensées aux victimes de l'éboulement du 28 mai 2025 à Blatten, exprimant sa solidarité envers les personnes touchées.

Le taux de chômage a légèrement augmenté en 2024, atteignant en moyenne 2,4 % (+0,4 % par rapport à 2023). Une relative stabilité est observée début 2025, avec toutefois des perspectives de hausse progressive. Le contexte économique demeure incertain, notamment en raison des difficultés du secteur industriel, des tensions commerciales internationales et des impacts du changement climatique.

Le projet SIPAC 2.0 a constitué le principal dossier de l'année. L'introduction du domaine « Insolvabilité » (ICI) en juin 2024 s'est faite avec succès, mais a révélé des lacunes importantes du système, encore en cours d'amélioration. Les résultats des enquêtes de satisfaction montrent un niveau inférieur aux attentes. Les ressources sont actuellement concentrées sur le développement du domaine IC, dans un contexte de délais serrés et de ressources limitées. L'année 2025 s'annonce particulièrement exigeante en vue de la mise en production du nouveau système au 1er janvier 2026.

Le comité s'est réuni à cinq reprises et a poursuivi ses activités au sein de diverses commissions. Parmi les autres thèmes traités figurent notamment la prise de position sur l'ordonnance relative à l'indemnisation des caisses, l'enquête de satisfaction des bénéficiaires (globalement positive), le développement du système de formation, l'harmonisation de l'application du droit (ComJur) ainsi que le développement des services en ligne.

Enfin, des changements de direction sont intervenus au sein du SECO et du projet SIPAC 2.0, permettant d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

Pas de lecture exhaustive du rapport n'est demandée. Le rapport annuel 2024, présenté au vote de l'assemblée, est accepté sans voix contraire.

### **2.3 Comptes annuels 2024**

La parole est donnée à Heike Machan, caissière, qui commente les principaux chiffres des comptes figurant aux pages 32 et 33 du rapport annuel. Les comptes sont conformes aux prévisions et présentent un résultat bénéficiaire.

### **2.4 Budget 2025**

Comme l'année précédente, les frais de secrétariat ne sont pas inscrits au budget 2025. Les placements financiers continuent de générer des rendements négatifs en raison des taux d'intérêt. Les cotisations des membres restent ainsi inchangées.

Le budget, y compris la cotisation annuelle 2025, est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Le Président adresse ses sincères remerciements à Heike Machan pour l'excellent travail réalisé.

### **2.5 Election des réviseurs de comptes**

Après consultation des conférences régionales, le Comité propose d'élire Stefan Hurni et Philippe Ettlin, respectivement chefs des caisses des cantons de Schwyz et Fribourg, en qualité de réviseurs. Ils sont élus à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.

### **2.6 Rapport des réviseurs**

Le Président remercie Stefan Hurni et Philippe pour la révision des comptes. Comme les membres ont déjà pu prendre connaissance du rapport des réviseurs par le biais du rapport annuel envoyé en amont de l'assemblée, le Président renonce à sa lecture complète. Les comptes annuels 2024 sont approuvés unanimement. Il remercie les membres pour leur confiance et Heike Machan pour son travail de qualité durant l'année écoulée. Décharge est donnée à la caissière, ainsi qu'au comité.

### **2.7 Désignation du lieu de l'assemblée générale 2026**

Jean-Claude Frésard, Janine Eggs et leurs collègues de la Caisse de chômage du canton du Valais, auront le plaisir d'accueillir les membres du VAK pour la prochaine assemblée générale les 11-12 juin 2026.

A noter que l'assemblée générale du 3-4 juin 2027 se tiendra dans le Canton de St-Gall. Des discussions sont en cours pour les années suivantes.

### **2.8 Divers**

Pas de divers.

### 3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président clôt l'assemblée en remerciant tous les membres pour la cordiale collaboration. Ainsi se termine la partie statutaire de l'Assemblée annuelle 2025.

Le Président invite les personnes présentes pour la pause et l'accueil des participants suivants:

- Jérôme Cosandey, SECO, Chef de la Direction du travail
- Godel Martin, SECO, Chef du centre de prestations (TC) Marché du travail/AC
- Jean-Christophe Lanzeray, SECO, Chef du Service de révision (TCRD)
- Müller Christian, SECO, Chef du secteur TCQL
- Roland Zahnd, SECO, Chef du service des Finances et du Controlling (TCFC)
- Damien Yerly, SECO, Chef du Marché du travail et de la Réinsertion (TCMI)
- Zberg Peter, SECO, Chef de secteur TCIT
- Thum Jessica, SECO, Cheffe du secteur TCJD
- Gaetani Irene, SECO, Cheffe de groupe JDAM/Remplaçante RL TCJD
- Bosshart Elisabeth, SECO, Cheffe du secteur TCSE
- Kost Samuel, Replaçant du chef de groupe MISF
- Stephan Meuwly, SECO, Chef de groupe (MIVK)
- Eugen Schwiter, SECO, Chef de groupe IT-Service-Desk
- Lager Valentin, SECO, Chef de groupe MISW
- Fabian Heierli, SECO, Responsable de projet
- Götz Stephan, SECO, Chef de groupe ITAS2
- Stephan Thomas, SECO, Replaçant du chef de groupe TCIT
- Meyer Alexander, SECO, Chef de groupe IT-Office
- Lam Si, SECO, Chef de groupe ITAS3
- Marranchelli Alessandro, SECO, Chef de groupe JDKA
- Fabian Ruhlé, SECO, Remplaçant Chef(fe) de projet /IKT-SP TCSE
- Nicole Hostettler, Présidente AOST/VSAA

Pour le procès-verbal

Janine Eggs

Le Président

Jean-Claude Frésard

# Assemblées générales de 1972 à nos jours

1972	Locarno	TI
1973	Genève	GE
1974	Thoune	BE
1975	Triesenberg	FL
1976	Sursee	LU
1977	Lausanne	VD
1978	Bâle	BS
1979	Sion	VS
1980	Weinfelden	TG
1981	Valbella	GR
1982	Zoug	ZG
1983	Saignelégier	JU
1984	Winterthour	ZH
1985	Zofingue	AG
1986	Lucerne	LU
1987	Heiden	AR
1988	Brunnen	SZ
1989	Soleure	SO
1990	Fribourg	FR

1991	Flüelen	UR
1992	Appenzell	AI
1993	Locarno	TI
1994	Sarnen	OW
1995	La Chaux-de-Fonds	NE
1996	Rapperswil	SG
1997	Interlaken	BE
1998	Genève	GE
1999	Muttenz	BL
2000	Elm	GL
2001	Schaffhouse	SH
2002	Lausanne	VD
2003	Vaduz	FL
2004	Bâle	BS
2005	Crans-Montana	VS
2006	Zoug	ZG
2007	Morschach	SZ
2008	Frauenfeld	TG
2009	Zurich Oerlikon	ZH
2010	Lenzburg	AG

2011	Davos	GR
2012	Thoune	BE
2013	Heiden	AR
2014	Soleure	SO
2015	Morat	FR
2016	Lugano	TI
2017	Lucerne	LU
2018	Neuchâtel	NE
2019	Andermatt	UR
2020	Annulé	COVID-19
2021	Annulé	COVID-19
2022	Genève	GE
2023	Flüeli-Ranft	OW/NW
2024	Appenzell	AI
2025	Delémont	JU

## Rapport des réviseurs

**Les réviseurs signataires ont examiné les comptes annuels 2025 de l'Association des caisses publiques de chômage. Ils ont constaté que la comptabilité est tenue dans les règles et que toutes les écritures ont été correctement enregistrées sur la base des pièces comptables existantes.**

Les livres font ressortir des recettes pour un montant de	CHF 89'007.37
et des charges pour un montant de	CHF 85'810.60
Le bénéfice s'élève donc à	CHF 3'196.77
somme portée en augmentation du capital qui se monte à	CHF 655'822.62

Nous proposons à l'assemblée annuelle :

1. D'approuver les comptes annuels 2025 et le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que d'en donner décharge à la caissière, Heike Machan, Zoug.
2. De remercier la caissière pour la gestion rigoureuse et consciencieuse des comptes et proposons à l'assemblée d'en donner décharge au comité.

Les réviseurs : Stefan Hurni et Philippe Ettlin  
Zoug le 20 mars 2026

## COMPTE D'EXPLOITATION 2025 ET BUDGET 2026

<b>Dépenses</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Budget 2026</b>
Secrétariat	35 380.40	38 000.00
Matériel de bureau, imprimés	—	—
Frais bancaires	196.00	150.00
Séances du comité	9 453.80	8 000.00
Assemblée générale	16 575.90	15 000.00
Formation continue	—	—
Conférences régionales	6 130.20	6 500.00
Internet du VAK	18 074.30	10 000.00
Etudes, marketing, communication	—	20 000.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>85 810.60</b>	<b>97 650.00</b>

<b>Recettes</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Cotisations des membres	88 999.00	89 000.00
Secrétariat	0.00	—
Intérêts sur compte bancaire	8.37	0.00
<b>Total des recettes</b>	<b>89 007.37</b>	<b>89 000.00</b>
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>3 196.77</b>	<b>-8 650.00</b>



## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

### Actifs

Banque	155 822.62
Compte d'épargne	500 000.00
<b>Total des actifs</b>	<b>655 822.62</b>

### Passifs

Passifs transitoires	—
Capital	652 625.85
Bénéfice annuel / Perte annuelle	3 196.77
<b>Total des passifs</b>	<b>655 822.62</b>



**Place du Midi 40**

Case postale 313

1951 Sion

027 606 15 70



info@vak-acc.ch